

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE n° 2025/99

Nombre de délégués

Titulaires en exercice : 35

Titulaires présents : 24

Suppléants votants : 00

Procurations : 06

Votants : 30

Pour : 30

Contre : 00

Abstentions : 00

L'an deux mille vingt-cinq, le seize décembre à dix-huit heures et trente minutes,

Le Conseil de la Communauté de Communes « Pays de Nexon - Monts de Châlus » dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

A la salle polyvalente de Pageas, sous la présidence de M. DEXET Emmanuel, Président.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 10 décembre 2025

TITULAIRES PRESENTS : M. DEXET Emmanuel (procuration de M. DARGENTOLLE Georges), Mme JACQUEMENT Eliane (procuration de M. RICHIGNAC Guillaume), M. BREZAUDY Alain, Mme MAYOUSSE Martine, M. BROUSSE Hervé (procuration de Mme DESSEX Martine), M. CAILLOT Alain, M. DESROCHE Christian, Mme PRADIER Claudine, M. DEVARISSIAS Philippe, M. GOUDIER Jean-Louis, Mme BELAIR Florence, M. GAYOT Loïc, M. MASSY Jean-Marie, M. ESCOUBEYROU Pascal, M. GERVILLE-REACHE Fabrice, M. CARPE Jean-Christophe (procuration de Mme LACORRE Valérie), Mme LANTERNAT Floriane (procuration de M. LE GOFF Jean), M. JAVERLIAT Louis, Mme LACOTE Bernadette, M. GARNICHE Roland, M. BARRY Jacques, Mme CHEYRONNAUD Céline (procuration de M. MARCELLAUD Didier), M. CUILLERDIER Simon, M. DOGNON Jean-Bernard.

SUPPLEANTS PRESENTS :

EXCUSES : M. RICHIGNAC Guillaume, Mme DESSEX Martine, M. BONNAT Christian, M. CHAMINADE Gérard, Mme LACORRE Valérie, M. LE GOFF Jean, M. MARCELLAUD Didier, M. DARGENTOLLE Georges, Mme HILAIRE-GENIN Karine, M. DELOMENIE Bernard, Mme VALLADE Sylvie.

SECRETAIRE : M. JAVERLIAT Louis

Objet : Modification du tableau des effectifs et de l'organigramme à la suite de créations et suppressions de poste

Exposé :

Le Président expose que depuis la dernière validation du tableau des effectifs en conseil communautaire le 17 juin 2025, des évolutions sont intervenues.

- Trois suppressions de poste :
 - deux postes d'agent de maîtrise principal ;
 - un poste de technicien.
- Trois créations de poste :
 - un poste d'adjoint d'animation principal 2^{ème} classe, à temps complet, au 1^{er} septembre 2025 (conseil communautaire du 17 juin 2025),
 - un poste d'adjoint du patrimoine, à temps complet, au 1^{er} octobre 2025 (conseil communautaire du 17 juin 2025),
 - un poste d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe, à temps complet, au 1^{er} janvier 2026 (conseil communautaire du 8 octobre 2025).

À la suite de ces modifications, il est nécessaire de modifier et mettre à jour le tableau des effectifs. La nouvelle version du tableau est présentée.

En parallèle, l'organigramme des services a été mis à jour pour prendre en compte les arrivées et les départs d'agents notamment au sein du réseau de lecture publique et du service technique et espaces verts. Le Président présente à titre d'information l'organigramme de la communauté de communes.

La mise à jour du tableau des effectifs et celle de l'organigramme ont été soumis au comité social territorial, placé auprès du centre de gestion de la Haute-Vienne qui a émis un avis favorable lors de sa séance du 6 novembre 2025.

Le Président demande de se prononcer sur la modification du tableau des effectifs.

Accusé de réception en préfecture
087-200070506-20251216-D2025-99B-DE
Date de réception préfecture : 18/12/2025

Délibération :

Vu les délibérations du Conseil Communautaire créant et supprimant les postes concernés ;

Vu l'organigramme de la Communauté de Communes Pays de Nexon - Monts de Châlus ;

Vu l'avis du comité social territorial placé auprès du centre de gestion de la Haute-Vienne en date du 6 novembre 2025 ;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **décide** d'approuver les modifications du tableau des effectifs joint en annexe, à compter du 1^{er} janvier 2026,
- **prend acte** de l'organigramme de la communauté de communes à compter du 1^{er} janvier 2026.

Certifié exécutoire

Reçu en préfecture

le :

Publié ou notifié

le :

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus
au registre sont les signatures.

Pour copie conforme : En Mairie, le 16 décembre 2025.

Le Président,
Emmanuel DEXET

